CHARTE de la CPTS du Sud Toulousain

- **Article 1**

La CPTS se définit comme un espace ouvert à tout professionnel de santé du secteur ambulatoire exerçant au sein de son territoire et à toute personne physique ou morale en lien avec les professionnels de santé libéraux du territoire de la CPTS du Sud Toulousain comme précisé dans le règlement intérieur. Chacun dispose de sa liberté à y adhérer ou non. Ce choix ne doit pas avoir d'incidence sur la qualité des relations entre l'ensemble des professionnels de santé du secteur, adhérent ou non.

- **Article 2**

La CPTS est un espace d'expression. Toute idée, conception, conviction, peut y être exprimée et doit être respectée et accueillie. Au travers des échanges se déroulant dans son cadre, ses membres cherchent à respecter une écoute de la position de l'autre et une bienveillance propice à un travail constructif, respectant les valeurs de la démocratie sanitaire.

- **Article 3**

La CPTS défend la place de chaque profession en s'abstenant de toute notion hiérarchique. Chaque profession envisage sa collaboration au travail collectif comme une richesse à partager plutôt qu'un lieu de revendication d'intérêts corporatistes susceptible de dégrader la relation entre les professionnels.

- **Article 4**

La CPTS s'inscrit dans une volonté de chercher des voies d'amélioration au mieux-être de la population de son secteur, usagers de la santé comme professionnels de santé. Elle prend sa part de responsabilité dans cette tâche, en collaboration avec les autres instances territoriales partageant le même objectif, dans un esprit d'ouverture et de complémentarité.

- **Article 5**

La CPTS cherche à entretenir des relations constructives et à développer des coopérations avec les secteurs qui l'entourent, que ce soit à un niveau départemental, régional ou national.

Elle met à la disposition de tous ses productions et accueille avec intérêt et reconnaissance les idées des autres secteurs.

- **Article 6**

Les actions de la CPTS se doivent d'être lisibles et transparentes. Leurs écrits sont mis à disposition des acteurs partenaires qui en font la demande et leur contenu peut être présenté, expliqué et débattu auprès de ces acteurs si besoin.

This work is licensed under Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International.
To view a copy of this license, visit https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/